



Miliboo

Exercice clos le 30 avril 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Miliboo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Miliboo relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Changement de méthode comptable pendant l'exercice » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif au traitement des gains et pertes de change résultant des opérations d'achat de devises à terme ainsi que des règlements des fournisseurs ne facturant pas en euros, qui conformément au règlement ANC 2015-05, sont désormais comptabilisés dans les rubriques « Autres charges » et « Autres produits d'exploitation ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les principes, règles et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 3.10 « Chiffre d'affaires ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et les informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les stocks sont évalués selon les modalités présentées dans la note 3.6 « Stocks ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et les informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

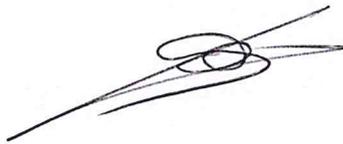
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 août 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Cédric Garcia

miliboo.com

ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 30 AVRIL 2018

Table des matières

1	ETATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2018	4
1.1	COMPTE DE RESULTAT	4
1.2	BILAN	5
1.3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
1.4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
2	REFERENTIEL COMPTABLE DE LA SOCIETE	8
	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE PENDANT L'EXERCICE	8
3	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
3.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9
3.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9
3.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10
3.4	DEPRECIATION DES ACTIFS	10
3.5	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	10
3.6	STOCKS	10
3.7	CREANCES	11
3.8	OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES	11
3.9	ENGAGEMENTS DE RETRAITE	11
3.10	CHIFFRE D'AFFAIRES	12
3.11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	12
3.12	RESULTAT EXCEPTIONNEL	12
3.13	RESULTAT PAR ACTION	12
4	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	13
4.1	ACTIVITE DE LA SOCIETE	13
4.2	EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	13
4.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	15
5	NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	16
5.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	16
5.2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	16
5.3	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	17
5.4	CHARGES DE PERSONNEL	17
5.5	CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)	18
5.6	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	18
5.7	RESULTAT FINANCIER	19
5.8	RESULTAT EXCEPTIONNEL	20
5.9	IMPOT SUR LE RESULTAT	20

5.10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21
5.11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21
5.12	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21
5.13	STOCKS ET EN-COURS.....	22
5.14	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	23
5.15	AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ECARTS DE CONVERSION ACTIF	23
5.16	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	23
5.17	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24
5.18	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	24
5.19	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	27
5.20	AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ECARTS DE CONVERSION PASSIF	27
5.21	PRODUITS A RECEVOIR	28
5.22	CHARGES A PAYER	28
5.23	ENGAGEMENTS HORS BILAN	28
5.24	ENTREPRISES LIEES.....	35
5.25	FILIALES	35
5.26	HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	35
5.27	EFFECTIF	36
5.28	REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (HORS ATTRIBUTION D'INSTRUMENT DE CAPITAL).....	36

1 ETATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2018

1.1 COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Chiffre d'affaires	5.1	18 486	17 446
Production immobilisée	5.2	140	103
Subvention d'exploitation		9	3
Autres produits d'exploitation	5.2	285	170
Produits d'exploitation		18 920	17 722
Adiats de marchandises et matières premières		(8 467)	(7 452)
Variation de stocks de marchandises et matières premières		836	174
Autres coûts accessoires			
Autres adiats et charges externes	5.3	(10 614)	(9 107)
Impôts, taxes et versements assimilés		(105)	(131)
Salaires et traitements	5.4	(1 479)	(1 373)
Charges sociales	5.4	(663)	(488)
Dotations aux amortissements et provisions	5.6	(408)	(412)
Autres charges		(275)	(27)
Charges d'exploitation		(21 175)	(18 816)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 255)	(1 094)
Produits financiers		61	124
Charges financières		(548)	(96)
RESULTAT FINANCIER	5.7	(488)	29
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(2 742)	(1 065)
Produits exceptionnels		144	145
Charges exceptionnelles		(163)	(414)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5.8	(19)	(269)
Impôt sur les bénéfices	5.9	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 762)	(1 335)
Nombre d'actions ⁽¹⁾		4 827 193	4 827 193
Résultat de base par actions (hors actions propres)		(0,58)	(0,28)
⁽¹⁾ dont Nombre d'actions propres		42 765	22 860

1.2 BILAN

En milliers d'euros	Notes	30/04/2018			30/04/2017	
		Brut	Amort. / Prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles	5.10	1 620	1 334	286	298	
Immobilisations corporelles	5.11	1 296	372	924	605	
Immobilisations financières	5.12	960	377	583	1 001	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		3 877	2 083	1 793	1 903	
Stocks	5.13	4 727	193	4 535	3 664	
Clients et comptes rattachés	5.14	621	-	621	386	
Autres créances	5.15	670	-	670	536	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		86	4	82	-	
Disponibilités		2 233	-	2 233	4 351	
Comptes de régularisation	5.15	128	-	128	117	
TOTAL ACTIF CIRCULANT		8 465	196	8 269	9 053	
Ecart de conversion actif	5.15	9	-	9	1	
TOTAL ACTIF		12 352	2 280	10 072	10 957	
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	5.16			483	483	
Primes d'émission				9 174	10 962	
Réserve légale				10	10	
Autres réserves				-	175	
Report à nouveau				(4 907)	(5 530)	
Résultat exercice				(2 762)	(1 335)	
Subventions d'investissement				188	-	
TOTAL CAPITAUX PROPRES				2 185	4 759	
Provisions pour risques et charges	5.17			169	84	
Emprunts obligataires convertibles				5	5	
Emprunts et dettes établissements de crédit	5.18			3 096	843	
Emprunts et dettes financières divers	5.18			3	49	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.19			3 026	2 715	
Dettes fiscales et sociales	5.20			899	1 998	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.20			11	129	
Autres dettes	5.20			616	349	
Comptes de régularisation	5.20			48	8	
TOTAL DETTES				7 873	6 183	
Ecart de conversion passif	5.20			13	15	
TOTAL PASSIF				10 072	10 957	

1.3 **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		(2 762)	(1 335)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
- Amortissements	5.6	313	251
- Provisions	5.6 c ^o 5.17	360	68
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		(8)	44
- Production immobilisée	5.2	(140)	(103)
- Subvention		(12)	-
- Autre	5.4	68	-
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation			
- Variations de stock	5.13	(836)	(174)
- Variation des créances d'exploitation	5.14 c ^o 5.15	(396)	8
- Variation des dettes d'exploitation	5.19 c ^o 5.20	(601)	893
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		(4 014)	(347)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Aquisitions d'immobilisations	5.10 c ^o 5.11	(482)	(287)
Cessions d'immobilisations	5.10 c ^o 5.11	10	1
(Augmentations) / Réductions d'immobilisations financières	5.12	42	(396)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(431)	(683)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital en numéraire (dont prime d'émission)		-	-
Emission d'Obligations Convertibles en Actions		-	-
Souscription d'emprunts bancaires (*)	5.18	3 260	1 600
Remboursements d'emprunts (*)	5.18	(1 008)	(2 444)
Subvention d'investissement reçue	5.2	200	-
Variation des comptes courant		(39)	36
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		2 413	(808)
VARIATION DE TRESORERIE		(2 032)	(1 838)
Trésorerie d'ouverture		4 351	6 189
Trésorerie de clôture		2 319	4 351
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		-	-

(*) : Les souscriptions et remboursements d'emprunts comprennent 300 K€ de tirages et remboursements de l'année d'un crédit court terme, expiré au 2 août 2017.

1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Autres	Total
Situation au 30/04/2017	483	10 962	185	(5 536)	(1 335)		4 759
Affectation du résultat				(1 335)	1 335		-
Résultat de l'exercice					(2 762)		(2 762)
Augmentations de capital							-
Subvention d'exploitation						188	188
Autres variations (*)		(1 788)	(175)	1 963	-		-
Situation au 30/04/2018	483	9 174	10	(4 907)	(2 762)	188	2 185

(*) : L'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2017, dans sa troisième résolution, a décidé à l'unanimité l'imputation partielle du report à nouveau débiteur sur le poste « autres réserves » et sur le poste prime d'émission, à concurrence de :

- 175 K€ sur le poste autres « réserves », et,
- 1 788 K€ sur le poste « prime d'émission ».

2 REFERENTIEL COMPTABLE DE LA SOCIETE

Les comptes annuels de la Société ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n°16-07 du 4 novembre 2016), relatifs au PCG, modifiés par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société ne remplissant pas les critères définis par le règlement R.233-16, elle n'est pas dans l'obligation d'établir des comptes consolidés. Les comptes sociaux sont clôturés au 30 avril de chaque année.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Un changement de méthode comptable est intervenu au cours de cet exercice, détaillé au paragraphe 4.2 de l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement. Il n'y a pas eu de changement d'estimations comptables au cours des périodes présentées.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE PENDANT L'EXERCICE

Les gains ou pertes de change résultant des opérations d'achat de devises à terme ainsi que des règlements des fournisseurs ne facturant pas en euros étaient habituellement comptabilisés dans la rubrique «Gain (perte) de change (net)» du résultat financier. Depuis le 1er janvier 2017, conformément au règlement ANC 2015-05, ces gains ou pertes de change étant considérés comme liés à l'activité opérationnelle de la Société, sont comptabilisés dans les rubriques « Autre charges d'exploitation » et « Autres produits d'exploitation », faisant ainsi partie intégrante du résultat d'exploitation.

Le tableau qui suit permet de voir l'effet de ce changement de méthode comptable.

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018	30/04/2017	
	- 12 Mois -	- 12 Mois -	
	Nouvelle Méthode	Nouvelle Méthode	Ancienne Méthode
Autres Produits d'Exploitation	285	224	170
Autres Charges d'Exploitation	(275)	(64)	(27)
RESULTAT OPERATIONNEL	(2 255)	(1 077)	(1 094)
Gain (Perte) de Change Net	(84)	12	29
RESULTAT FINANCIER	(488)	12	29
RESULTAT NET	(2 762)	(1 335)	(1 335)

3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Généralités

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels et des applications produits par l'entreprise, en fonction des dépenses encourues sur les projets.

Les immobilisations incorporelles sont également constituées des marques et noms de domaine acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 1 an à 3 ans
- pour les noms de domaine : 1 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions ».

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement relatifs à des projets répondant aux critères d'activation sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur 3 ans à compter de leur date de début d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions »

A la clôture, les projets non terminés sont comptabilisés en Immobilisations incorporelles en cours.

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon les durées moyennes suivantes :

Matériel	2 à 5 ans en linéaire
Agencements et installations	4 à 10 ans en linéaire
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans en linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans en linéaire ou dégressif

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions »

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Titres de Participation,
- Créances rattachées à des participations,
- Dépôts et cautionnements,
- Actions propres et espèces détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

3.4 DEPRECIATION DES ACTIFS

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou contractuelle. Elle peut également découler de pratiques de la société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

3.6 STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de revient réel.

Les matières et marchandises ont été évaluées au prix d'achat converti au jour de la lettre de connaissance majoré des coûts de transports identifiés par conteneurs et majoré des coûts de contrôle qualité.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks. Le cas échéant, les stocks ont été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les dépréciations concernent :

- les articles en stock non conforme. Ces articles font l'objet d'une dépréciation équivalente à la perte de valeur estimée liée à leur non-conformité. Au 30 avril 2018, cette perte de valeur a été estimée à 50% de la valeur brute des stocks non conformes.
- des références jugées trop proches d'un design existant et exposant ainsi la société. Ces produits sont voués à la destruction et à ce titre dépréciés intégralement.
- les matières premières (rouleaux de tissus, mousse, housse) et certaines pièces détachées dont la valeur nette de réalisation est inférieure au prix d'achat.
- des références jugées à rotation particulièrement lentes, et dont la valeur nette comptable a été ramenée à la valeur nette de réalisation estimée par la société.

3.7 CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont relatives principalement aux créances commerciales envers les places de marché. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des impossibilités de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement les créances fiscales comme par exemple la TVA ou le CICE.

3.8 OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion, actif et passif. Toute provision de perte de change est partie intégrante du résultat financier.

Les écarts de règlements des dettes et créances commerciales sont comptabilisés dans les postes d'autres charges et autres produits, partie intégrante du résultat opérationnel.

3.9 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par le Conseil National de la Comptabilité- n° 2003-R 01.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus au 30 avril 2018 par la société sont les suivants :

- Paramètres économiques :
 - Revalorisation annuelle des salaires de 1 %
 - Taux d'actualisation retenu de 3 %
 - Taux de rotation retenu de 3%
 - Table de mortalité : INSEE 2013-2015.

- Paramètres sociaux :
 - Départ volontaire à 67 ans,
 - Taux de charges sociales moyen de 44 %.

3.10 CHIFFRE D'AFFAIRES

La reconnaissance du chiffre d'affaires a lieu lors du transfert des risques et de propriété, à savoir lors de la remise du bien au transporteur. Il est principalement constitué :

- des ventes de marchandises,
- de la refacturation de frais de transport et de ports sur vente, et
- de diverses refacturations.

3.11 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

L'octroi d'une subvention d'investissement par un organisme privé vise à financer l'acquisition ou la construction d'un actif corporel. L'enregistrement de la subvention n'a pas d'impact sur le coût d'entrée de l'immobilisation subventionnée.

Conformément au PCG la Société doit échelonner sur plusieurs exercices la constatation de l'enrichissement provenant de ces subventions. La Société comptabilise au compte de résultat une quote-part de la subvention au fur et à mesure de l'amortissement de l'immobilisation ainsi financée. Seul figure au bilan le montant net de la subvention non encore inscrite au compte de résultat.

3.12 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.13 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice.

4 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société MILIBOO est spécialisée dans le secteur de vente de mobilier en ligne. Son activité consiste en l'import-export de marchandises non réglementées, la vente et la distribution de biens non réglementés.

4.2 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.2.1 OUVERTURE D'UNE « MILIBOOTIK » A LYON

Le 14 septembre 2017 la Société a ouvert sa deuxième « Milibootik » - boutique connectée nouvelle génération - au 6 rue Grolée, Lyon 2^{ème}. La société a contracté un bail commercial auprès de Firce Capital pour une durée de 10 ans, avec clause de sortie à 6 ans.

Elle dispose d'une surface totale d'environ 500 m², stockage compris, ce qui lui permet de proposer un service de click & collect pour les mobiliers qui y seraient disponibles en stock.

4.2.2 LANCEMENT COMMERCIAL DE MILIBOO SUR LE MARCHE ALLEMAND

Disposant déjà d'un site Miliboo.de, mais peu exploité jusqu'alors, la Société s'est lancé commercialement en Allemagne à la fin avril 2017.

Les performances commerciales y sont très encourageantes, l'Allemagne devenant le second pays contributeur à l'international, derrière l'Espagne, sur l'année fiscale entière, et le premier pays à l'export sur le seul second semestre.

4.2.3 DEVELOPPEMENTS DU MOBILIER CONNECTE

Primé d'un « Innovation Award » au CES de Las Vegas 2017, le miroir connecté EKKO a débuté ses premières livraisons en juin 2017, à travers les sites internet de la Société, mais également par le biais d'un accord de distribution non exclusif, conclu courant mars 2017, avec la chaîne de magasins Boulanger.

Une nouvelle version du miroir EKKO, ainsi qu'une version « king size », plus adaptée à la demande hôtelière, a été présentée au salon CES Las Vegas 2018.

La société a poursuivi au cours de ce semestre ses développements de mobilier connecté, concentrés autour de la mise au point d'un canapé connecté. Elle a présenté en exclusivité ce premier modèle de canapé intelligent au CES Las Vegas 2018. La société envisage de lancer sa commercialisation au cours de l'exercice fiscal 2018-19.

4.2.4 TRANSFERT DU CONTRAT DE LIQUIDITE

La Société a opéré le 18 mai 2017 un transfert de son contrat de liquidité précédemment conclu avec la société TSAF – Tradition Securities And Futures – à la société Portzamparc Société de Bourse.

Le contrat de liquidité mis en œuvre avec Portzamparc Société de Bourse est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an. Il a pour objet l'animation des titres de la société MILIBOO sur le marché ALTERNEXT d'EURONEXT Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 89 K€ en espèces, dont 29 K€ sont issus du contrat de liquidité transféré.
- 21 500 titres MILIBOO.

4.2.5 FINANCEMENTS RECUS

4.2.5.1 – FINANCEMENT DE L'INNOVATION PAR LA BPI ET LE GRAND ANNECY

La Société a conclu en juillet 2017 un accord de financement pour un montant cumulé de 910 K€ avec la BPI et le Grand Annecy afin de développer sa gamme de mobilier connecté.

Ce financement se décompose comme suit :

- une aide à l'innovation sous forme de prêt à taux zéro d'un montant de 660 K€, remboursable à partir de 2020 sur 5 ans par trimestre échu ;
- un prêt innovation d'un montant de 250 K€, comprenant deux ans de différé de remboursement du capital, puis un remboursement par trimestre échu sur 5 ans.

4.2.5.2 – FINANCEMENT DE LA BOUTIQUE DE LYON

La société a conclu en septembre 2017, un contrat de prêt auprès de la Société Générale, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 600 000 €, souscrit en euros
- Objet : Aménagement Boutique Lyon
- Versement des fonds le 14/11/2017
- Durée : 7 ans,
- Remboursement : en 81 versements mensuels après une période de différé de 3 mois.
- Taux annuel : 0.40 %
- Garantie : Nantissement de rang du fonds de commerce de la Boutique de Lyon jusqu'à remboursement intégral du prêt.

4.2.5.3 – FINANCEMENT DU FOND DE ROULEMENT

La société a conclu en décembre 2017, un contrat de prêt auprès de la Société Générale, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 700 000 €, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Versement des fonds le 21/12/2017
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : en 16 trimesrialités à échéance constante, la première intervenant le 21/03/18 et la dernière le 21/12/2021.
- Taux annuel : 0.90 %
- Garantie : Nantissement de rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce de la Boutique de Paris jusqu'à remboursement intégral du prêt.

La société a conclu en janvier 2018, une ligne de crédit utilisable par tirage, auprès de la BECM, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000 €, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Disponibilité des fonds le 01/02/2018
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : remboursement annuel de la part excédent le montant des autorisations. Ce montant est dégressif de façon linéaire annuellement tout au long des 4 années de la ligne de crédit.
- Taux annuel : 1.25 %, plus une commission d'engagement de 0.25%
- Garantie : Nantissement de rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce de la Boutique de Paris jusqu'à remboursement intégral du prêt.

La société a conclu en janvier 2018, un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 750 000 €, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Versement des fonds au mois de janvier 2018
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : échéances mensuelles constantes.
- Taux annuel : 0.65%

Garantie : Nantissement de rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce de la Boutique de Paris jusqu'à remboursement intégral du prêt.

4.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

À la connaissance de la société, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 30 avril 2018 susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

5 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Ventes de marchandises	16 774	15 532
Taxes Eco-Participation (Eco-Mobilier; D3E)	107	107
Ports sur ventes refacturés	1 547	1 745
Refacturations diverses	58	61
Chiffre d'affaires	18 486	17 446
<i>dont ventilation des ventes de marchandises :</i>		
	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
France	13 608	13 163
Communauté Economique Européenne	3 000	2 169
Export	166	200
Ventes de marchandises	16 774	15 532

La France reste le principal marché de Miliboo, représentant près de 81% des marchandises vendues au cours de l'exercice. Sa croissance a été portée par l'ouverture de la boutique de Lyon.

A l'international, la croissance a été portée par le lancement du marché allemand ainsi qu'une augmentation du volume d'affaires en UK.

5.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Production Immobilisée	140	103
Reprise amortissements et provisions d'exploitation	133	80
Transferts de charge d'exploitation	67	78
Subventions d'exploitation - Quote-part virée au résultat	9	3
Gain de change sur créance et dettes commerciales	59	-
Autres produits	25	13
Autres produits d'exploitation	434	277

L'augmentation de la production immobilisée provient des développements applicatifs du canapé connecté et miroir connecté EKKO V2.

Le poste de reprise d'amortissement et de provisions d'exploitation est impacté par la reprise de provision pour risque dans le cadre du litige opposant la société au propriétaire de l'un de ses anciens locaux. Un jugement favorable à la société a été rendu. Ce poste est impacté par ailleurs par une reprise de provision de dépréciation des stocks de 101 K€, consécutifs à la vente ou la destruction de produits précédemment dépréciés.

Le poste de gain de change sur créances et dettes commerciales, conformément au règlement ANC 2015-05 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, classe désormais en résultat opérationnel les gains de change sur les règlements des fournisseurs.

5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Publicité, relations publiques, marketing	(3 564)	(3 057)
Transports de biens	(2 671)	(2 189)
Frais de stockage et divers	(850)	(869)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 181)	(896)
Sous-traitance générale	(942)	(929)
Locations et crédit bail	(600)	(518)
Divers	(421)	(308)
Services bancaires	(216)	(197)
Commissions sur emprunt	(21)	-
Déplacements	(148)	(144)
Autres achats et charges externes	(10 614)	(9 107)

Les frais de publicité ont progressé de 507 K€ par rapport au 30 avril 2017, en liaison avec l'expansion de Miliboo en Allemagne et en UK. Cette expansion géographique a entraîné mécaniquement une progression des coûts de transports de biens.

L'augmentation du poste « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires » est notamment imputable à i) l'accroissement de la refacturation des charges de la filiale SASU Miliboutique qui porte les salariés présents dans les Milibootiks, consécutive à l'ouverture de la boutique de Lyon ; ii) aux coûts d'externalisation des déclarations de TVA à l'étranger ; iii) à la production de l'attestation d'équité dans le cadre du rachat de bloc d'actions auprès d'un actionnaire de référence (se reporter au rapport financier annuel au 30 avril 2017, section 1 – Evénements marquants) ; iv) les coûts externes de développeurs informatiques intervenant sur les applicatifs des mobiliers connectés. Ces coûts sont portés à l'actif par le biais du poste de « production immobilisée » (se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport).

Le poste « Location et crédit-bail » augmente de 82 K€ en liaison avec l'ouverture de la boutique de Lyon, et son contrat de bail du local commercial avec Firce Capital.

Le poste « Divers » voit son augmentation de 112 K€ principalement liée aux charges liées à la boutique de Lyon et certaines charges de développement de EKKO.

5.4 CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Salaires et traitements	(1 479)	(1 373)
Charges sociales	(663)	(488)
Charges de personnel	(2 142)	(1 861)

L'augmentation de 281 K€ de charge de personnel est liée pour 162 K€ à la reconnaissance de la charge de l'attribution gratuite d'actions (« AGA »), que les actions aient été acquises par le personnel ou restent à acquérir en juin 2018. Le reste de l'augmentation est principalement imputable à un départ en retraite ainsi qu'à l'effet année pleine d'embauches effectuées en cours d'exercice dernier.

5.5 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt - de 7% en 2017 et de 6% en 2018 - est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC. Il peut être imputé sur l'impôt dû ou à défaut est remboursable.

La société a reconnu ce crédit d'impôt en réduction des charges de personnel au compte de résultat. L'actif correspondant est présenté au bilan dans les autres créances.

Le CICE est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, et de reconstitution du fonds de roulement.

Le montant du CICE comptabilisé dans les charges de personnel est de 78 K€ au 30 avril 2018 contre 61 K€ au 30 avril 2017.

5.6 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Dotations aux amortissements	(313)	(251)
Dotations aux provisions	(95)	(160)
Dotations aux amortissements et provisions	(408)	(412)
<i>dont ventilation des dotations aux amortissements</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Sur immobilisations incorporelles	(155)	(157)
Sur immobilisations corporelles	(158)	(95)
Dotation aux amortissements	(313)	(251)

Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles sont impactées par l'ouverture de la boutique de Lyon ainsi que la reconnaissance en actif amortissable du développement applicatif du mobilier connecté, comptabilisé en immobilisation en cours jusqu'au 1^{er} juin 2017.

5.7 RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Intérêts des comptes courants	9	6
Escomptes obtenus	-	0
Gains de change	35	104
Autres produits financiers	0	11
Reprise sur provisions financières	17	4
<i>Produits financiers</i>	61	124
Intérêts des emprunts et des dettes	(25)	(20)
Intérêts des comptes courants	-	-
Pertes de change	(118)	(76)
Dotations aux provisions financières	(9)	-
Dotations aux dépréciations financières	(395)	-
<i>Charges financières</i>	(548)	(96)
Résultat financier	(488)	29

Les dotations aux dépréciations des immobilisations financières sont impactées par la dépréciation totale des titres de la filiale Miliboo Corp ainsi que la dépréciation d'une partie de la valeur des titres auto-détenus.

La comptabilisation des gains ou pertes de change résultant de la couverture de change mise en place pour les achats de marchandises conclus en Dollars US en permettant à la Société d'acquérir les devises nécessaires à un taux différent de celui en vigueur au moment de l'achat, a fait l'objet d'un changement de méthode depuis le 1^{er} janvier 2017 (voir Section 4.2 du présent rapport). En conséquence ces gains ou pertes n'apparaissent plus dans le résultat financier, mais sont intégrés directement dans le résultat opérationnel.

Cependant l'affaiblissement de l'USD face à l'EUR tout au long de cet exercice a engendré des pertes de change à deux niveaux :

- les comptes bancaires en devises, réévalués à chaque clôture.
- Les contrats de change à termes futurs, car souscrits à un taux de change EUR/USD différent de celui du jour de la clôture. Ainsi une provision pour perte de change a été comptabilisée.

5.8 RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Produits de cession d'éléments d'actifs	10	1
Autres produits exceptionnels	131	127
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	8
Reprises de provisions exceptionnelles	-	9
<i>Produits exceptionnels</i>	144	145
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(5)	(249)
VNC d'éléments d'actifs cédés	(2)	(45)
Autres charges exceptionnelles	(146)	(120)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(10)	-
<i>Charges exceptionnelles</i>	(163)	(414)
Résultat exceptionnel	(19)	(269)

Les soldes des postes « autres produits exceptionnels » et « autres charges exceptionnelles » sont principalement composés des versements d'une indemnité de non-concurrence à une ancienne salariée de la Société, compensé par une reprise de provisions de cette indemnité constituée en 2015-2016.

5.9 IMPOT SUR LE RESULTAT

<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat net
30/04/2018			
Résultat avant impôts	(2 742)	(19)	(2 762)
Impôts	-	-	-
Résultat après impôt	(2 742)	(19)	(2 762)
30/04/2017			
Résultat avant impôts	(1 065)	(269)	(1 335)
Impôts	-	-	-
Résultat après impôt	(1 065)	(269)	(1 335)

Au 30 avril 2018, la société ayant un résultat fiscal déficitaire, elle n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés.

Nature des différences temporaires de l'exercice

a. Accroissement :

- Pénalités fiscales France : > 1 K€
- Ecart de conversion passif : 13 K€,

résultant un accroissement de la dette future d'impôt de 5 K€

b. Allègement :

- Ecart de conversion actif : 9 K€
- CICE 2017 : 54 K€,

résultant un allègement de la dette future d'impôt de 21 K€

Le montant des déficits fiscaux reportables au 30/04/2018 s'élève à 10 003 K€.

5.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2017	Acquisitions Dotations	Activation d'Immo en cours ou d'avances N-1	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	30/04/2018
Valeurs brutes	1 477	143	-	-	1 620
Concessions et droits	11				11
Logiciels	1 334	31	89		1 453
Autres immos incorporelles	16				16
Immobilisation incorporelles en cours	117	112	(89)		140
Amortissements	1 180	155	-	-	1 334
Concessions et droits	1				1
Logiciels	1 163	155			1 317
Autres immos incorporelles	16	0			16
Valeurs nettes	298	(12)	-	-	286

Les acquisitions de l'exercice se composent de frais de développement informatique, principalement sur les applicatifs liés au mobilier connecté, réalisés en interne.

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2017	Acquisitions Dotations	Activation d'Immo en cours ou d'avances N-1	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	30/04/2018
Valeurs brutes	842	480	-	(26)	1 296
Matériel et outillage	90	1		(26)	65
Installations et agencements	363	433	196		1 011,814
Matériel de transport	8				8
Matériel de bureau et informatique	165	46			212
Avances sur Immobilisations	-				-
Immobilisation corporelles en cours	196		(196)		-
Amortissements	238	158	-	(24)	372
Matériel et outillage	56	12		(24)	45
Installations divers	95	105			200
Matériel de transport	7	1			8
Mat.bureau et info	81	39			120
Valeurs nettes	605	321	-	(2)	924

Les acquisitions sont principalement relatives aux travaux d'aménagement de la Milibootik de Lyon, entamés au cours de l'exercice passé.

5.12 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2017	Acquisitions Dotations	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	30/04/2018
Valeurs brutes	1 002	1 438	(1 479)	960
Autres participations	870	14	(155)	729
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	435	9	(155)	288
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts et autres immobilisations	45	50		95
Contrat de liquidité - Actions auto-détenues	61	682	(643)	100
Contrat de liquidité - Espèces	25	692	(682)	35
Provisions	1	375		377
Valeurs nettes	1 001	1 062	(1 479)	583

La valeur nette des immobilisations financières a décré de 417 K€, principalement imputable à la dépréciation des titres de la filiale Miliboo Corp (362 K€). En effet un test de dépréciation a été effectué au 30 avril 2018 sur les titres de Miliboo Corp consistant à comparer la valeur nette comptable des titres

à leur valeur actuelle. Ce test de dépréciation a conduit la société à déprécier intégralement les titres de Miliboo Corp pour un montant de 362 K€

La société détient une créance rattachée à sa participation dans la SCI AGL Immobilier, détenue à 66% par Miliboo. Cette créance est rémunérée à un taux d'intérêt annuel fixé à 2.57%. Cette créance a été remboursée de 155 K€ dans le courant de l'exercice.

L'augmentation du poste de « Prêts et autres immobilisations » est en lien avec les différents dépôts et cautionnement induits par l'ouverture de la Milibootik de Lyon.

Depuis le 18 mai 2017, et pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 21 mars 2011 à la société Portzamparc Société de Bourse.

Au 30 avril 2018, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 42 765 actions pour une valeur brute de 100 K€, dépréciée pour 15 K€. Les pertes et profits sur la période se sont élevées à 11 K€. Le montant en trésorerie du contrat de liquidité s'élève à 35 K€.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières. Les pertes et profits liés sont comptabilisés en résultat financier.

5.13 STOCKS ET EN-COURS

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciation	30/04/2018
Stock de matières premières	66	(32)	34
Stock de marchandises	4 662	(161)	4 501
Valeurs nettes	4 727	(193)	4 535

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciation	30/04/2017
Stock de matières premières	82	(29)	54
Stock de marchandises	3 809	(200)	3 610
Valeurs nettes	3 892	(228)	3 664

La société connaît une évolution de son stock de 836 K€, dont 601 K€ concernent le stock en transit (i.e. marchandises expédiées par les fournisseurs mais non réceptionnées par la plateforme de la société). La société a renforcé la disponibilité de ses produits afin de répondre à la demande attendue au cours du 1er trimestre de l'année fiscale 2018-19.

5.14 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2018
Valeurs brutes	621			621
Provison pour dépréciation	-			-
Valeurs nettes	621	-	-	621

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2017
Valeurs brutes	386			386
Provison pour dépréciation	-			-
Valeurs nettes	386	-	-	386

Les créances sont constituées majoritairement de créances envers des partenaires qui sont des places de marchés virtuelles par le biais desquelles une partie de l'activité est générée.

5.15 AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ECARTS DE CONVERSION ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2018
Valeurs brutes	784	23	-	808
Créances sociales et fiscales	425			425
Compte Sequestre Fond Unique Interministériel	-			-
Débiteurs divers	145			145
Crédit impôt compétitivité	76	23		100
Charges constatées d'avance	128			128
Ecart de conversion actif	9			9
Provisions	-	-	-	-
Valeurs nettes	784	23	-	808

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2017
Valeurs brutes	631	22	-	653
Créances sociales et fiscales	428			428
Compte Sequestre Fond Unique Interministériel	-			-
Débiteurs divers	24			24
Crédit impôt compétitivité	61	22		83
Charges constatées d'avance	117			117
Ecart de conversion actif	1			1
Provisions	-	-	-	-
Valeurs nettes	631	22	-	653

5.16 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Composition du capital social</i>	Au début	Créées	Remboursées	En fin
30/04/2018				
Actions Ordinaires	4 827 193			4 827 193
Valeur Nominale	0,10			0,10

Le capital social n'a connu aucun mouvement sur la période.

5.17 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2017	Dotations	Reprises	30/04/2018
Provisions pour pertes de change	1	9	(1)	9
Provisions pour litiges	19		(19)	-
Provision garantie clients	48	15		63
Provision pour impôts	-	10		10
Autres provisions pour risques	-			-
Autres provisions pour charges	17	83	(14)	86
Provisions pour risques et charges	84	118	(34)	169

Les provisions sont essentiellement relatives à :

- La garantie donnée aux clients sur les produits livrés pour un montant de 63 K€,
- L'attribution en juin 2018 d'actions gratuites pour 68 K€, suite à la mise en place en juin 2016 d'un plan d'AGA,
- Les points de fidélité et bons de réduction pour 18 K€.

Le litige opposant la société au propriétaire d'un de ses anciens locaux a été jugé en appel. Le Tribunal de Commerce d'Annecy a ainsi débouté la partie adverse de toutes ses demandes. La société a ainsi pu reprendre la provision constituée, d'un montant total de 19 K€.

5.18 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	644	1 979	474	3 096
Dettes financières diverses	-			-
Concours bancaires courants	-			-
Emprunts et dettes financières	644	1 979	474	3 096

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2017
Emprunts auprès des établissements de crédit	695	147	-	843
Dettes financières diverses	2	-	-	2
Concours bancaires courants	-			-
Emprunts et dettes financières	697	147	-	844

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont composés de :

- a. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :
- Montant : 250 K€, souscrit en euros
 - Objet : Financement des frais de lancement industriel et commercial d'une innovation
 - Versement des fonds le 27/07/2017
 - Durée : 7 ans,
 - Remboursement : en 20 versements trimestriels à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 31 décembre 2019, le dernier le 30 septembre 2024,
 - Taux annuel : 5.11 %

Au 30 avril 2018, cet emprunt figure au bilan pour 250 K€.

- b. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :
- Montant : 620 K€, souscrit en euros
 - Objet : Financement du développement d'une gamme de mobilier connecté

- Versement des fonds le 20/07/2017
- Durée : 8 ans,
- Remboursement : en 20 versements trimestriels, d'un montant égal, à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 30 juin 2020, le dernier le 31 mars 2025,
- Taux annuel : 0 %

Au 30 avril 2018, cet emprunt figure au bilan pour 620 K€.

c. Un emprunt auprès du Grand Annecy via la BPI :

- Montant : 40 K€, souscrit en euros
- Objet : Financement du développement d'une gamme de mobilier connecté
- Versement des fonds le 20/07/2017
- Durée : 8 ans,
- Remboursement : en 20 versements trimestriels, d'un montant égal, à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 30 juin 2020, le dernier le 31 mars 2025,
- Taux annuel : 0 %

Au 30 avril 2018, cet emprunt figure au bilan pour 40 K€.

d. Un emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 700 K€, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Versement des fonds le 21/12/2017
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : en 16 trimestrialités à échéance constante, la première intervenant le 21/03/18 et la dernière le 21/12/2021.
- Taux annuel : 0.90 %

Au 30 avril 2018, cet emprunt figure au bilan pour 657 K€.

e. Un emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 600 K€, souscrit en euros
- Objet : Aménagement Boutique Lyon
- Versement des fonds le 14/11/2017
- Durée : 7 ans,
- Remboursement : en 81 versements mensuels après une période différé de 3 mois.
- Taux annuel : 0.40 %

Au 30 avril 2018, cet emprunt figure au bilan pour 578 K€.

f. Un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne :

- Montant : 750 K€, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Versement des fonds au mois de janvier 2018
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : échéances mensuelles constantes.
- Taux annuel : 0.65%

Au 30 avril 2018, cet emprunt figure au bilan pour 719 K€.

- g. Un emprunt auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel
- Montant : 500 K€,
 - Objet : développement des stocks de marchandises de l'enseigne MILIBOO
 - Versement des fonds le 05/11/2013
 - Durée : 5 ans,
 - Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 05 novembre 2013, le dernier le 05 octobre 2018,
 - Taux annuel : 4,00 %

Au 30 avril 2018, cet emprunt figure au bilan pour 55 K€.

- h. Un emprunt auprès de la Banque Palatine.
- Montant : 500 K€,
 - Objet : Besoin en trésorerie pour le financement des stocks
 - Versement des fonds le 10/10/2013
 - Durée : 5 ans,
 - Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 10 novembre 2013, le dernier le 10 octobre 2018,
 - Taux annuel : 3 %

Au 30 avril 2018, cet emprunt figure au bilan pour 53 K€.

- i. Un emprunt auprès de la Banque Palatine.
- Montant : 287 K€,
 - Objet : Financement de travaux d'aménagement pour la boutique de Paris
 - Versement des fonds le 19/11/2014
 - Durée : 5 ans,
 - Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 19 décembre 2014, le dernier le 19 novembre 2019,
 - Taux annuel : 2.05 %

Au 30 avril 2018, cet emprunt figure au bilan pour 94 K€.

- j. Un emprunt auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel.
- Montant : 80 K€,
 - Objet : apport en compte courant d'associés de la SCI AGL IMMOBILIER pour le financement partiel des travaux de construction du siège social du Groupe AGL
 - Versement des fonds le 05/12/2014
 - Durée : 5 ans,
 - Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 05 janvier 2015, le dernier le 05 décembre 2019,
 - Taux annuel : 1.80 %

Au 30 avril 2018, cet emprunt figure au bilan pour 27 K€.

Un emprunt auprès de la Banque Palatine de 109 K€, souscrit en janvier 2015 pour une durée de 3 ans, a été intégralement remboursé durant l'exercice.

Un emprunt auprès de la Banque Nationale de Paris – Paribas de 300 K€, souscrit en août 2016, d'une durée d'un an tiré par billets à ordre à échéance maximale de 3 mois, a été intégralement remboursé durant de l'exercice.

Par ailleurs la société a conclu en janvier 2018, une ligne de crédit utilisable par tirage, auprès de la BECM, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000 €, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Disponibilité des fonds le 01/02/2018
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : remboursement annuel de la part excédent le montant des autorisations. Ce montant est dégressif de façon linéaire annuellement tout au long des 4 années de la ligne de crédit.
- Taux annuel : 1.25 %, plus une commission d'engagement de 0.25%.

Cette ligne n'a pas été utilisée dans le courant de l'exercice.

5.19 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2018
Fournisseurs et comptes rattachés	3 026	-	-	3 026
Valeurs nettes	3 026	-	-	3 026
<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	2 715	-	-	2 715
Valeurs nettes	2 715	-	-	2 715

5.20 AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ECARTS DE CONVERSION PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2018
Personnel et comptes rattachés	112	-	-	112
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	125	-	-	125
Etat	662	-	-	662
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	-	-	11
Clients avancés et avoirs à établir	611	-	-	611
Créditeurs divers	5	-	-	5
Produits constatés d'avance	48	-	-	48
Ecart de conversion passif	13	-	-	13
Valeurs nettes	1 588	-	-	1 588
<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2017
Personnel et comptes rattachés	263	-	-	263
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	161	-	-	161
Etat	1 574	-	-	1 574
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	129	-	-	129
Clients avancés et avoirs à établir	348	-	-	348
Créditeurs divers	1	-	-	1
Produits constatés d'avance	8	-	-	8
Ecart de conversion passif	15	-	-	15
Valeurs nettes	2 500	-	-	2 500

Le poste « Personnel et comptes rattachés » est composé uniquement de la provision pour congés payés arrêtée à fin d'exercice.

Le poste « Etat » est composé principalement de TVA collectée sur ses ventes à l'export et de TVA française à décaisser.

Le poste « Clients avances et avoirs à établir » correspond aux clients créditeurs, eu égard au fait que le paiement intervient avant facturation et livraison.

5.21 PRODUITS A RECEVOIR

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018	30/04/2017
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	94	59
Autres créances	142	87
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	-	-
Total produits à recevoir	237	146

Le poste « Autres créances » comprend le Crédit Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 100 K€ au 30 avril 2018.

5.22 CHARGES A PAYER

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018	30/04/2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	367	465
Dettes fiscales et sociales	368	530
Autre dettes	39	-
Total charges à payer	781	1 001

5.23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Immobilisations financées en Crédit-Bail

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées en charge en respect du Plan Comptable Général français. La société indique ci-dessous :

- la valeur des biens en crédit-bail au moment de la signature du contrat,
- le montant des redevances (loyers) afférentes à l'exercice,
- le montant cumulé des redevances (loyers) des exercices précédents,
- l'évaluation, à la date de clôture du bilan :
 - des redevances restant à payer,
 - et le prix d'achat résiduel des biens en crédit-bail

En milliers d'euros	Valeur d'origine	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total	Valeur de rachat	Amort. (*)
		Exercice	Cumulées	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans			
Matériel et outillage									
Carroz Rousteix - Plateau Déroupe	28	8	30	1			1	0	6
Siee aculaire - Ensemble Levage + Scanner FDA Laser	32	9	35	1			1	0	6
Système de dimatation réversible	54	14	44	14	13		27	1	11
Matériel de transport									
Fougon Mercedes Benz	17	5	15	3			3	0	3
Véhicule société	86	22	50	22	39		61	1	17
Totaux	217	57	174	40	52	-	92	2	43

(*) : Charge d'amortissement de la période qui aurait impacté le compte de résultat si le bien avait été acquis au lieu d'être financé par un crédit-bail. Il a été considéré un amortissement linéaire de 5 ans pour chacune des immobilisations financées en crédit-bail.

Engagements en matière de location immobilière

Le tableau ci-dessous récapitule les engagements donnés en matière de location immobilière :

En milliers d'euros	Loyers payés		Loyers restant à payer			Total
	au 30/04/2018	Cumulés	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Matériel et outillage						
Siège Social	221	693	221	886	857	1 964
Boutique Paris	163	572	163	652	177	992
Appartement Paris	16	42	1			1
Parking	2	8	1			1
Boutique Lyon	76	76	126	583	635	1 364
Totaux	478	1 390	512	2 121	1 689	4 322

5.23.1.1 Siège Social

Bail commercial entre la SCI AGL IMMOBILIER et MILIBOO

- Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux
- Situé au 17 rue Mira – 74650 CHAVANOD
- Durée : Du 16 mars 2015 au 15 mars 2027 (12 ans)
- Montant du loyer annuel : 221K€ hors taxes et hors charges
- Indexation : Réévaluation au 01/01 de chaque année et pour la première fois le 01/04/2016.
Indice de base : 4 T 2014 (108.47)

5.23.1.2 Boutique Paris

Bail commercial entre la SCI GENERALI REAUMUR et MILIBOO

- Bâtiment à usage commercial
- Situé au 100 rue Réaumur – 75002 PARIS
- Durée : Du 01 juin 2014 au 31 mai 2024 (10 ans)
- Montant du loyer annuel : 164 K€ hors taxes et hors charges, annualisé sur la base du loyer de avril 2018,
- Dépôt de garantie : 41 K€ au 30 avril 2018 (3 mois de loyers révisés),
- Indexation : Réévaluation au 01/06 de chaque année et pour la première fois le 01/06/2015.
Indice de base ICC: 3 T 2013 (1612).

5.23.1.3 *Appartement Paris*

Bail de locaux meublés entre M Bernard Jomard – SARL Goldman Groupe – et MILIBOO

- Appartement meublé
- Situé au 21 rue du Pont aux Choux 75 003 PARIS
- Durée : 3 mois renouvelables par tacite reconduction, depuis le 1^{er} octobre 2016
- Montant du loyer trimestriel: 4 K€
- Dépôt de garantie : 1 K€
- Indexation : Réévaluation au 01/10 de chaque année. Indice de référence des loyers: 2 T 2015 (125.15)

5.23.1.4 *Garage Paris*

Bail entre la SCI GENERALI REAUMUR et MILIBOO

- 2 emplacements à usage de stationnement pour véhicules,
- Situé au 100 rue Réaumur – 75002 PARIS,
- Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction, depuis le 3 septembre 2016,
- Montant du loyer annuel: 2 K€ hors taxes,
- Dépôt de garantie : 0.3 K€.

5.23.1.5 *Boutique Lyon*

Bail commercial entre WHITE KNIGHT C GROLEE-CARNOT 2013 SAS et MILIBOO

- Bâtiment à usage commercial
- Situé au 31 rue Ferrandière / 4 et 6 rue Grolée – 69002 LYON,
- Durée : 6 ans à compter de la date de prise d'effet fixée au 28 août 2017,
- Montant du loyer annuel : 120 K€ hors taxes et hors charges la première année, revalorisé de 10 K€ par année de location, plafonné à 150 K€.
- Indexation : Réévaluation au quatrième anniversaire de la date d'ouverture au public en se basant sur l'ILC publié à la troisième date anniversaire d'ouverture au public publié par l'INSEE.

Engagements de retraite

La provision pour départ en retraite n'est pas comptabilisée dans le compte de résultat.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élevait au 30 avril 2018 à 52 K€, charges sociales incluses.

Couverture de Change

Aucun contrat de couverture de change n'est en vigueur à la date de clôture.

Garantie de paiement de Factures

La société a mis en place dans le courant de l'exercice, et à la demande de l'un de ses fournisseurs, une garantie bancaire de paiement de factures d'un montant de 10 K€ auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel.

Engagements Crédit Documentaire

<i>En milliers d'USD</i>	Échéance	30/04/2018
Engagements hors bilan Banque Européenne Crédit Mutuel		262
Credoc import à terme	30/07/2018	28
Credoc import à vue	18/07/2018	42
Credoc import à vue	05/06/2018	25
Credoc import à vue	04/06/2018	55
Credoc import à vue	31/05/2018	2
Credoc import à vue	21/05/2018	1
Credoc import à vue	30/04/2018	1
Credoc import à vue	11/07/2018	17
Credoc import à terme	07/05/2018	15
Credoc import à terme	07/05/2018	1
Credoc import à vue	10/06/2018	25
Credoc import à vue	24/07/2018	10
Credoc import à vue	06/07/2018	42
Credoc import à vue	11/05/2018	1
Engagements hors bilan Banque Palatine		-
Néant		
TOTAL CREDOC EN USD		262

<i>En milliers d'EUR</i>	Échéance	30/04/2018
Engagements hors bilan BNP		14
Credoc import à vue	Post 30/04/2018	14
TOTAL CREDOC EN EUR		14

Covenant Bancaires

Certains emprunts sont assortis de clauses par lesquelles la société s'engage à respecter certains ratios appelés «covenants ». En cas de non- conformité de ces ratios, la dette devient immédiatement exigible.

Il n'y a pas eu de renégociation entre la date de clôture et l'arrêté des comptes

a. Covenants Banque Palatine emprunt 500 K€ du 10/11/2013 :

- Engagement à ce que la Situation Nette de l'Emprunteur soit à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 30/04/2013. Par situation nette, il faut entendre le total des Capitaux Propres après déduction des intérêts minoritaires, et après affectation des résultats. Ce ratio n'est pas respecté.
- Engagement à un maintien du rapport fonds propres et quasi fonds propres sur l'endettement total à moyen et long terme à un niveau supérieur ou égal à 1. Ce ratio n'est pas respecté.
- Engagement à un maintien du rapport Endettement ajusté sur situation nette inférieur ou égal à 2. Ce ratio est respecté.

Dans les divers cas ci-dessus énoncés, la créance de la banque – évaluée à 53 K€ à fin d'exercice, dont 53 K€ sont à verser moins 6 mois post clôture - deviendrait exigible, de plein droit, 8 jours après mise en demeure faite par lettre recommandée adressée à l'emprunteur avec demande d'avis de réception, sans qu'il soit besoin d'autres formalités, et notamment de faire prononcer en justice la déchéance du terme. La société estime de manière raisonnable que la Banque Palatine n'exercera pas de demande de remboursement par anticipation. Dans le cas contraire, la société estime avoir la trésorerie nécessaire et suffisante pour faire face à cette demande.

b. Covenants Banque Européenne du Crédit Mutuel emprunt 80 K€ du 05/12/2014 :

- Engagement à ce que le ratio Dette financière nette / Excédent brut d'exploitation ne soit pas supérieur à 3 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. Ce ratio est respecté.
- Engagement à ce que le ratio Dette financière nette / fonds propres ne soit pas supérieur à 1 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. Ce ratio est respecté.
- Engagement à maintenir un contrôle majoritaire direct ou indirect au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, de la société SCI AGL IMMOBILIER (SCI au capital de 3 000 euros). Cet engagement est respecté.
- Exigibilité immédiate si non détention, directement ou indirectement, de moins de 15% du capital social et des droits de vote de l'emprunteur par Monsieur Guillaume LACHENAL. Cet engagement n'est pas respecté.

A défaut de respect des engagements et le cas échéant des ratios ci-dessus, le prêteur serait en droit de prononcer l'exigibilité anticipée dans les conditions prévues à l'article exigibilité immédiate des conditions générales du crédit. La dette est évaluée à 27 K€ à fin d'exercice, dont 11 K€ à échéance à plus d'un an.

Par conséquent l'intégralité de la dette a été classée à moins de un an. La société estime de manière raisonnable que la Banque Européenne du Crédit Mutuel n'exercera pas de demande de remboursement par anticipation. Dans le cas contraire, la société estime avoir la trésorerie nécessaire et suffisante pour faire face à cette demande.

c. Covenants Banque Européenne du Crédit Mutuel emprunt 500 K€ du 05/11/2013 :

- Engagement à ce que le ratio dette financière nette / excédent brut d'exploitation ne soit pas supérieur à 3 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. **Ce ratio est respecté.**
- Engagement à ce que le ratio dette financière nette / fonds propres ne soit pas supérieur à 1 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. Ce ratio est respecté.
- Exigibilité immédiate si non détention, directement ou indirectement, de moins de 15% du capital social et des droits de vote de l'emprunteur par Monsieur Guillaume LACHENAL. Cet engagement n'est pas respecté.

A défaut de respect des engagements et le cas échéant des ratios ci-dessus, le prêteur serait en droit de prononcer l'exigibilité anticipée dans les conditions prévues à l'article exigibilité immédiate des conditions générales du crédit. La dette est évaluée à 55 K€ à fin d'exercice, l'intégralité étant à échéance de moins d'un an.

Par conséquent l'intégralité de la dette a été classée à moins de un an. La société estime de manière raisonnable que la Banque Européenne du Crédit Mutuel n'exercera pas de demande de remboursement par anticipation. Dans le cas contraire, la société estime avoir la trésorerie nécessaire et suffisante pour faire face à cette demande.

La société serait redevable envers le prêteur d'une indemnité s'élevant à 0,15% du montant autorisé du crédit à la date de la constatation par le prêteur de non-respect, soit 0.3 K€. Cette pénalité sera due quelle que soit la décision du prêteur sur le prononcé de l'exigibilité immédiate du crédit.

Dettes Garanties par des suretés réelles

a. Emprunt Banque Palatine 80 K€.

- Montant initial de cette garantie = 80 K€.
- Montant restant 80 K€
- Date fin échéance garantie : 05/12/2019
- Nature de la sureté réelle : Nantissement de comptes bancaires de la Société intervenant en garantie d'un prêt bancaire consenti pour le financement partiel des travaux de construction du siège social de la Société

b. Emprunt Banque Palatine 287 K€.

- Montant initial de cette garantie = 287 K€.
- Montant restant 287 K€
- Date fin échéance garantie : 19/11/2019
- Nature de la sureté réelle : Nantissement de 1er rang du fonds de commerce situé au 100 rue Réaumur, 75002 Paris, en garantie d'un prêt bancaire

c. Emprunt Banque Palatine 500 K€.

- Montant initial de cette garantie = 53 K€.
- Montant restant K€
- Date fin échéance garantie : 05/10/2018
- Nature de la sureté réelle : Gager sur stocks avec dépossession à hauteur de 100 K€ par l'intermédiaire d'Eurogage

d. Emprunt BECM 500 K€.

- Montant initial de cette garantie = 500 K€.
- Montant restant 161 K€
- Date fin échéance garantie : 05/10/2018
- Nature de la sureté réelle : Nantissement de comptes bancaires de la Société intervenant en garantie d'un prêt bancaire consenti pour le développement des stocks de marchandises.

e. Emprunt Société Générale 600 K€.

- Montant initial de cette garantie = 600 K€.
- Montant restant 600 K€
- Date fin échéance garantie : 14/11/2024
- Nature de la sureté réelle : Nantissement de rang du fonds de commerce de la Boutique de Lyon rue Grôlée jusqu'à remboursement intégral du prêt.

f. Emprunt Société Générale 700 K€.

- Montant initial de cette garantie = 700 K€.
- Montant restant 700 K€
- Date fin échéance garantie : 21/12/2021
- Nature de la sureté réelle : Nantissement de rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce de la Boutique de Paris rue Réaumur jusqu'à remboursement intégral du prêt.

g. Emprunt Caisse d'Epargne 750 K€.

- Montant initial de cette garantie = 750 K€.
- Montant restant 750 K€
- Date fin échéance garantie : 01/02/2022
- Nature de la sureté réelle : Nantissement de rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce de la Boutique de Paris rue Réaumur jusqu'à remboursement intégral du prêt.

h. Emprunt BECM 500 K€.

- Montant initial de cette garantie = 500 K€.
- Montant restant 500 K€
- Date fin échéance garantie : 01/02/2022
- Nature de la sureté réelle : Nantissement de rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce de la Boutique de Paris rue Réaumur jusqu'à remboursement intégral du prêt.

Instruments de capitaux

	BSPCE	AGA
Date du conseil d'administration	17 juin 2016	17 juin 2016
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou attribuées, dont le nombre pouvant être souscrites par ou attribuées à :	289 631	67 666
• <i>les mandataires sociaux</i>	289 631	-
Point de départ d'exercice des options	18 juin 2016	N/A
Date d'expiration	17 juin 2021	N/A
Prix de souscription	3,00	-
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	N/A	cf. Note 1
Nombre d'actions souscrites au 30 avril 2018	-	-
Nombre d'actions rachetées ou émises au 30 avril 2018 dans le cadre du plan d'AGA		67 666
Nombre d'actions acquises par les salariés au 30 avril 2018		33 833
Souscription d'actions restantes à fin de période	289 631	-

Note 1 : L'attribution des actions est définitive au terme d'une période d'acquisition, d'un an pour 50% des actions attribuées, et de deux ans pour le solde. Un délai de conservation de 2 ans à compter de la date d'acquisition a été fixé par le conseil d'administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions. L'acquisition cesse en cas de rupture de contrat de travail, sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire.

5.24 ENTREPRISES LIEES

<i>Au bilan (+ actif - passif)</i>	30/04/2018	30/04/2017
Comptes courants associés	-	(2)
Compte courant AGL Hangzhou	(3)	(48)
Compte courant Miliboo Corp	-	6
Compte courant SASU MILIBOUTIQUE	-	2
Créances rattachées à des participations AGL Immobilier	288	435
Fournisseur SASU MILIBOUTIQUE	(40)	(8)
Fournisseur AGL Immobilier	-	(110)
Fournisseur AGL Hangzhou	-	-
Client Miliboo Corp	96	36

<i>Au compte de résultat (+ produits - charges)</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Charges financières	9	-
Produits financiers	9	6

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

5.25 FILIALES

<i>Filiales et participations (en milliers d'euros)</i>	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances reçus	Prêts et avances consenties	Cautions et avais	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en %	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
MILIBOUTIQUE SASU N° Siret 517946299 17 rue Mira - Parc Altrais - 74650 Charvonnod	2	2				2	100,00%	266	21
AGL HANGZHOU Room D, 12th Floor Gaige Yue Bao Building, N°250 Zonghe Zhong Road, Shanghai District Hangzhou, Zhejiang China	70	70	3			70	100,00%	371	-
SCI AGL IMMOBILIER N° Siren 800830663 17 rue Mira - Parc Altrais - 74650 Charvonnod	2	2		288		129	66,67%	221	48
MILIBOO CORPORATION IRS 32-0490604 10 East 40th Street, Suite 3310, New York, NY 10016	362	-				362	100,00%	16	121
MILIBOO CONNECTED N° Siren 838 226 843 17 rue Mira - Parc Altrais - 74650 Charvonnod	5	5				5	100,00%	-	-

5.26 HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	82	68
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	-	-
Services autres que la certification des comptes (*)	5	3
Totaux	87	71

(*) au cours de l'exercice clos au 30 avril 2018 : i) Rapport sur les diverses délégations de compétences données au conseil d'administration soumises à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 12 septembre 2017.

5.27 EFFECTIF

La ventilation de l'effectif moyen s'établit comme suit

En milliers d'euros

	30/04/2018 - 12 Mois -	30/04/2017 - 12 Mois -
Cadres	7	9
Non Cadres	33	28
Apprentis & sous contrats de professionnalisation	3	1
Totaux	43	38

5.28 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (HORS ATTRIBUTION D'INSTRUMENT DE CAPITAL)

En milliers d'euros

	Fonction	Fixe	Variable	Indemnités versées	Indemnités non versées	Jetons de Présence	Total
Guillaume LACHENAL	P-DG	189	-	-	-	-	189
Jacques CHATAIN	Adm	-	-	-	-	-	-
Guillaume HEMMERLE	Adm	-	-	-	-	-	-
Antoine Lemasson	Adm	-	-	-	-	-	-
Jean-Marc DUMESNIL	Adm	-	-	-	-	-	-
Totaux		189	-	-	-	-	189